Séance extraordinaire du 17 décembre 2024 (19 h 05)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 17 décembre 2024, à compter de 19 h 05 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	***Nom***
Conseillère, district électoral nº 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral nº 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral nº 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral nº 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral nº 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral nº 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et greffière, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Entente de travail des employés Cols blancs / Autorisation de signature
2. Entente de travail des employés Cols bleus / Autorisation de signature **(POINT RETIRÉ UNANIMEMENT)**
3. Poste de greffière de la Ville de Saint-Césaire / Précision
4. Départ à la retraite
5. Comité du Conseil pour la Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont - Saint-Césaire / Désignation de substituts
6. Règlement nº 314 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
7. Règlement nº 315 fixant le taux de la compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
8. Règlement n 316 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Césaire et le maintien de l'ordre, le respect et la civilité / Adoption
9. Règlement nº 280-06 modifiant le règlement nº 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements / Adoption
10. Contrat de licence et de services SOFE / Renouvellement 2025
11. Logiciels, applications informatiques et licences en administration générale / Renouvellement 2025
12. Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville - Révision budgétaires nº 8 de l'année 2024 / Approbation
13. Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire – Percepteur des amendes
14. Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire – Entente administrative concernant la communication de renseignements avec la SAAQ / Désignation
15. Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire – Entente avec la Société québécoise de l'information juridique (SOQUIJ)

16. Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie / Renouvellement 2025
17. Entretien et soutien des applications pour le logiciel Première ligne / Renouvellement 2025
18. Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Libération d'une retenue contractuelle au certificat de paiement n°11
19. Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable - Volet entretien des routes locales / Reddition de compte
20. Dossier Lacaille-Vincelette / Remblaiement d'une sablière
21. Période de questions
22. Fin de la séance

Résolution 2024-12-407

Entente de travail des employés Cols blancs / Autorisation de signature

Considérant le processus de négociation entre les cols blancs et la Ville de Saint-Césaire;

Considérant l'entente de principe intervenue entre les parties;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'entériner l'entente de principe intervenue entre le personnel col blanc et la Ville de Saint-Césaire;

Et résolu également d'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, de même que la directrice générale et greffière ou, en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, l'entente de travail entre les cols blancs et la Ville de Saint-Césaire, entente allant jusqu'au 31 décembre 2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-408

Poste de greffière de la Ville de Saint-Césaire / Précision

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de préciser à la résolution n° 2024-11-332 concernant l'embauche de Mme Nancy Bernier au poste de greffière de la Ville de Saint-Césaire, comme suit :

- Que la période d'intégration à ce poste débute à compter du 2 décembre 2024 au titre de greffière adjointe et au 1er janvier 2025 au titre de greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-409

Départ à la retraite

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal prend acte du départ à la retraite, le 31 décembre 2024, de mesdames :

- Francine Gendron, greffière de la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire. Mme Gendron est entrée au service de la Ville en août 1977;
- Andrée Joncas, adjointe administrative au Complexe sportif de la Ville de Saint-Césaire. Mme Joncas est entrée au service de la Ville en septembre 1998;
- Élise Guertin, greffière adjointe de la Ville de Saint-Césaire. Mme Guertin est entrée au service de la Ville en septembre 2016.

Et résolu également que le Conseil municipal tient à les remercier pour leurs bons services durant toutes ces années.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-410

Comité du Conseil pour la Régie d'assainissement Rougemont - St-Césaire / Désignation de substituts

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de nommer au titre de substituts au Comité du Conseil pour la Régie d'assainissement Rougemont – St-Césaire, comme suit :

Comité	Membres et substitut nommés
Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire	Denis Chagnon Michel Denicourt Michel Deschamps
Substitut n° 1	Joannie Généreux
Substitut n° 2	Luc Forand

Et résolu également que la présente résolution n° 2024-12-410 modifie la résolution de mise à jour n° 2024-05-148 des Comités du Conseil et prend effet ce 17 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-411

Règlement n° 314 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 314 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copie de celui-ci est mise à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 314 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 314 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-412

Règlement nº 315 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement nº 315 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copie de celui-ci est mise à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ainsi que des modifications apportées relativement à l'article 3 a) et b);

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement nº 315 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que le règlement intitulé « règlement nº 315 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2025 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé» soit, et est adopté, tel que présenté, incluant la modification apportée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-413

Règlement nº 316 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Césaire et le maintien de l'ordre, le respect et la civilité / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement nº 316 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copie de celui-ci est mise à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement nº 316 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le règlement intitulé « règlement nº 316 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Saint-Césaire et le maintien de l'ordre, le respect et la civilité» soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-414

Règlement nº 280-06 modifiant le règlement nº 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements / Adoption

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement nº 280-06 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement nº 280-06 sont dûment accomplies;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le règlement intitulé « règlement nº 280-06 modifiant le règlement nº 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements» *s*oit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-415

Contrat de licence et de services du logiciel SOFE / Renouvellement 2025

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de renouveler pour l'année 2025, le contrat de licence et de service, logiciel, redevances, honoraires et frais auprès de la compagnie Berger-Levrault Canada Ltée de Laval, pour le prix de 6 176,90 $ plus les taxes, tel qu'il appert au contrat numéro VSC-2023-11-21 pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-416

Logiciels, applications informatiques et licences en administration générale / Renouvellement 2025

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de renouveler pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, avec PG Solutions inc. de Montréal, les contrats de licences, d'entretien et de soutien des applications logicielles, pour le prix de 64 898 $ plus les taxes, le tout tel qu'il appert aux factures datées du 1er décembre 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-417

Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville - Révisions budgétaires nº 8 de l'année 2024 / Approbation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'approuver la révision budgétaire n°s 8 du budget de l'année 2024 de l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier 1110 de Saint-Césaire, en référence aux documents datés du 3 décembre 2024, le tout comme suit :

Révision n^{o}	Date	Budget approuvé précédent	Budget approuvé cumulatif
1	2024-03-05	10 699 $	17 563 $
2	2024-04-02	17 563 $	17 563 $
3	2024-06-04	17 563 $	17 563 $
4	2024-08-02	17 563 $	17 563 $
5	2024-08-29	17 563 $	17 702 $
6	2024-09-27	17 702 $	18 203 $
7	2024-10-30	18 203 $	12 248 $
8	2024-12-03	12 248 $	12 268 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-418

Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire – Percepteur des amendes

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu que demande soit faite au ministère de la Justice du Québec de révoquer, à partir du 1er janvier 2025, madame Francine Gendron, à titre de percepteur des amendes pour la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Césaire.

Et résolu que demande soit faite au ministère de la Justice du Québec de désigner, à compter du 1er janvier 2025, madame Julie Lajeunesse-Brochu, à titre de percepteur des amendes aux fins de l'exécution des jugements rendus par la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-419

Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire – Entente administrative concernant la communication de renseignements avec la SAAQ / Désignation

Attendu qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Saint-Césaire, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « SAAQ ») communique certains renseignements à la Ville de Saint-Césaire;

Attendu qu'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Saint-Césaire communique certains renseignements à la Société;

Attendu qu'à cet effet, la Ville de Saint-Césaire a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la SAAQ, le 19 janvier 2005;

Attendu que suite à des changements à la direction générale et au départ à la retraite de la greffière de la Cour municipale le 31 décembre 2024, il y a lieu de désigner Me Isabelle François, directrice générale à titre de coordonnateur et Julie Lajeunesse-Brochu, greffière de la Cour municipale, à compter du 1er janvier 2025, à titre de responsable des employés désignés pour l'application de ladite entente;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la Ville de Saint-Césaire désigne pour l'application de ladite entente :

- Madame Isabelle François, directrice générale à titre de coordonnatrice de l'entente;

- Madame Julie Lajeunesse-Brochu, greffière de la Cour municipale, à titre de responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société et ce, à partir du 1er janvier 2025.

Que madame Julie Lajeunesse-Brochu, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire.

Que madame Julie Lajeunesse-Brochu, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Que la présente résolution remplace tout autre résolution concernant ce sujet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-420

Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire – Entente avec la Société québécoise de l'information juridique (SOQUIJ)

Attendu qu'il faut aviser la SOQUIJ du changement de nom pour l'application de l'entente avec la Ville de Saint-Césaire;

Attendu que madame Francine Gendron, greffière de la Cour municipale de la Ville de Saint-Césaire, prend sa retraite définitive le 31 décembre 2024;

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'aviser la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) qu'à partir du 1er janvier 2025 :

- Madame Julie Lajeunesse-Brochu, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Césaire, est désignée pour l'application de l' « Entente concernant la communication de données et leur diffusion dans une banque en ligne sur internet »;
- Que madame Julie Lajeunesse-Brochu est également la responsable officielle de l'entente et responsable des employés désignés pour accéder à la banque. Elle pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autres personnes qu'elle est chargée d'identifier;
- Que madame Julie Lajeunesse-Brochu, est chargée de projet de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-421

Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie / Renouvellement 2025

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu :

- de renouveler pour l'année 2025, l'entente de partenariat avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM);
- d'autoriser le directeur du service Protection et de Secours civil, ou en son absence, la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, ladite entente avec l'autorité compétente de l'APAM;
- d'autoriser le paiement de la cotisation 2025 d'une somme de 920 $, tel qu'il appert à l'entente datée du 24 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-422

Entretien et soutien des applications pour le logiciel Première ligne / Renouvellement 2025

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de renouveler pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, avec ICO Technologies de Shawinigan, la licence annuelle pour l'application en sécurité civile, le soutien technique, le développement et les mises à jour pour le prix de 4 174,55 $ plus les taxes, le tout tel qu'il appert du renouvellement datée du 11 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-423

Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Libération d'une retenue contractuelle au certificat de paiement nº11

Considérant la recommandation datée du 12 décembre 2024 de la firme Denommée Architectes, concernant le certificat de paiement nº 11 au contrat nº AO / GAR202308.12 Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

En conséquence, **il est proposé par Joanie Généreux**

Et résolu d'autoriser le paiement du certificat de paiement nº 11 au contrat nº AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, d'une somme de 332 865,05 $, incluant les taxes, correspondant à la libération de la retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Arri Construction, le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule. Une retenue spéciale de 7 975 $, avant les taxes, sera payable ultérieurement suite à la correction des déficiences.

Un cautionnement d'entretien est fourni par Arri Construction pour la période se terminant au 30 septembre 2025.

Et résolu également d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-424

Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports - Volet entretien des routes locales / Reddition de compte

Considérant que Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce datée du 15 juillet 2024;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et unanimement résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire approuve les dépenses d'une somme de 4 365 548,94 $ plus les taxes et relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2024-12-425

Dossier Lacaille-Vincelette / Remblaiement d'une sablière

Considérant l'énoncé de la résolution n° 2024-01-024 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, visant la demande d'autorisation citée en objet et présentée par Lacaille et Vincelette Transport inc. (LVT) en janvier dernier;

Considérant qu'une audience a eu lieu dans ce dossier le 18 septembre 2024 et qu'au terme de cette dernière, les commissaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ont suspendu les procédures afin que les parties puissent poursuivre leurs discussions et leurs négociations;

Considérant qu'une rencontre a été tenue le 21 octobre dernier entre les parties afin de poursuivre les discussions et de soumettre à la demanderesse certaines propositions visant à instaurer un Programme de contrôle et d'échantillonnage plus rigoureux quant aux matériaux de remblai projetés;

Considérant que la Ville propose d'établir un programme relatif à l'échantillonnage, l'expertise et le contrôle des matériaux de remblai à être importés au lot nº 4 421 266 et ce afin de s'assurer qu'ils sont exempts de tout contaminant;

Considérant que la protection de la ressource en eau demeure une priorité pour la Ville de Saint-Césaire et que les risques de contamination de la nappe phréatique, notamment par l'importation des terres de remblaiement, doivent être rigoureusement contrôlés;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire présente à la demanderesse, ainsi qu'aux Commissaires saisis du dossier de la CPTAQ nº 444124, le document nommé « Entente - Programme d'échantillonnage des matériaux (terre) de remblai ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Fin de la séance

Luc Forand Maire	Me Isabelle François Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes (incluant les prévisions budgétaires de 2025) :

2024-12-415, 2024-12-416, 2024-12-417, 2024-12-421, 2024-12-422, 2024-12-423.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe